

**Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote
et d'actions composant le capital social**

(Article L. 233-8 II du code de commerce et article 223-16 du règlement de l'AMF)

Déclarant / Raison sociale	RHODIA Société Anonyme RCS Nanterre 352 170 161 Immeuble Cœur Défense – Tour A 110 Esplanade Charles de Gaulle 92400 Courbevoie
Nombre d'actions composant le capital (1)	101 087 068
Nombre de droits de vote théorique (2)	1 213 044 816
Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale (3)	1 198 518 348
Date	28 février 2009

(1) Le 12 juin 2007, Rhodia a procédé au regroupement de ses actions, à raison de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de 12 € contre douze (12) actions anciennes d'une valeur nominale de 1 €.

(2) Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, jusqu'au 12 juin 2009, « toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. »

(3) Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale = nombre de droits de vote théorique (ou nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital) – nombre d'actions privées du droit de vote.